



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 24 septembre 2021

Objet : Approbation de la convention-cadre triennale de labellisation de la cité éducative et de la convention de mutualisation au titre du fonds de la Cité éducative de Bastia

Date de la convocation : Vendredi 17 septembre 2021

Date d'affichage de la convocation : Vendredi 17 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 24 septembre 2021 à 16h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 43

Nombre de membres en exercice : 43

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 35

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Étaient présents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETO François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame SALGE Hélène ; Madame TMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur TATTI François ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Étaient absents : Madame BELGODERE Danièle ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame De GENTILI Emmanuelle à Monsieur PERETTI Philippe ;
Madame LACAVE Mattea à Monsieur TIERI Paul ;
Monsieur DEL MORO Alain à Monsieur DASSIBAT Franck ;
Monsieur FABIANI François à Monsieur De ZERBI Lisandru ;
Monsieur TATTI François à Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu la délibération de notre collectivité n°2021/AVRIL/01/06 en date du 9 avril 2021 portant approbation de la candidature de la Ville à la labellisation « Cité éducative » ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 21 septembre 2021 ;

Considérant la candidature de la Ville à la labellisation Cité éducative qui « *vise à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes, de 0 à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elles consistent en une alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : parents, services de l'État, collectivités, associations, habitants* » (Extrait du rapport 2020 de l'Observatoire national de la politique de la ville, Fiche thématique Les cités éducatives) ;

Considérant qu'afin d'atteindre l'objectif de cette labellisation, un travail partenarial s'est engagé associant la Ville de Bastia, la Communauté d'Agglomération de Bastia, la Préfecture, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales ;

Considérant que l'équipe projet ainsi constituée a partagé les éléments d'un diagnostic conjoint, permettant de définir les priorités du projet :

- Favoriser l'implication des parents dans la réussite éducative de l'enfant.
- Étayer le parcours de l'enfant au service de la continuité éducative à travers l'éducation culturelle, scientifique, sportive, les projets autour de la langue et culture corse et de la citoyenneté.
- Soutenir l'insertion professionnelle des jeunes après 16 ans.

Considérant l'obtention officielle par la Ville du label d'excellence Cité éducative le 6 septembre 2021 sur la base de ce projet ;

Considérant l'octroi d'une contribution financière du ministère délégué à la Ville au titre des exercices 2021 à 2023 d'un montant annuel de 250 000 € soit une enveloppe totale de 750 000 € ;

Considérant que la convention-cadre triennale telle que figurant en annexe fixe les orientations stratégiques et le plan d'actions de la Cité éducative de Bastia ainsi que ses modalités d'organisation, de financement et d'évaluation ;

Considérant qu'elle est proposée à la signature du Maire, du Préfet de la Haute Corse et de la Rectrice de l'académie.

Considérant la prévision de façon complémentaire, de création d'un Fonds de la Cité éducative destiné à financer des actions sociales et éducatives ;

Considérant que le collège Montessori, « chef de file » de la cité éducative, assure la gestion de ce fonds pour l'ensemble des écoles et établissements d'enseignement secondaire constitutifs de la cité éducative : les groupes scolaires Campanari, Calloni, Andrei, Defendini, Subissi, Reynoard, Amadei, Gaudin ainsi que les collèges Montessori, Saint Joseph ;

Considérant que les établissements publics suivants sont également associés à la Cité éducative : le collège Simon Vinciguerra, le lycée Jean Nicoli ainsi que les lycées Paul Vincensini et Fred Scamaroni, le CFA de Furiani et l'Université de Corse ;

Considérant que le collège chef de file pourra recevoir des subventions des différentes parties prenantes ainsi que des partenaires de la cité éducative, en fonction de leurs compétences respectives ;



Considérant que la convention de mutualisation au titre du Fonds de la Cité éducative de Bastia telle que figurant définit les modalités de fonctionnement de ce Fonds et est proposée à la signature du Maire et de la Principale du collège Montesoru.

*Après avoir entendu le rapport de Madame Ivana Polisini,
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A l'unanimité de ses membres*

Article 1 :

- **Approuve** la convention-cadre triennale de labellisation de la Cité éducative de Bastia telle que figurant en annexe.

Article 2 :

- **Approuve** la convention de mutualisation au titre du Fonds de la Cité éducative de Bastia telle que figurant en annexe.

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les deux projets de conventions de financement avec la Caisse d'allocations familiales de Haute-Corse.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérécourse citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et sera affichée en Mairie.

2021/SEPT/01/06

Signé par : **Pierre SAVELLI**
Date : 01/10/2021
Qualité : **MAIRE**
Page 3 sur 3